



4.3. PLAN DE ZONAGE GENERAL - 1/7000^{ème}

PLU approuvé le 4 décembre 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée le 9 juillet 2018
Modification de droit commun n°1 approuvée le



SARL Alpicité - avenue de la Copière,
1, résidence la Croisée des Chemins 38200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr
Site Web : www.alpicite.fr



PARNANS

ST-BONNET DE-CHAVAGNE

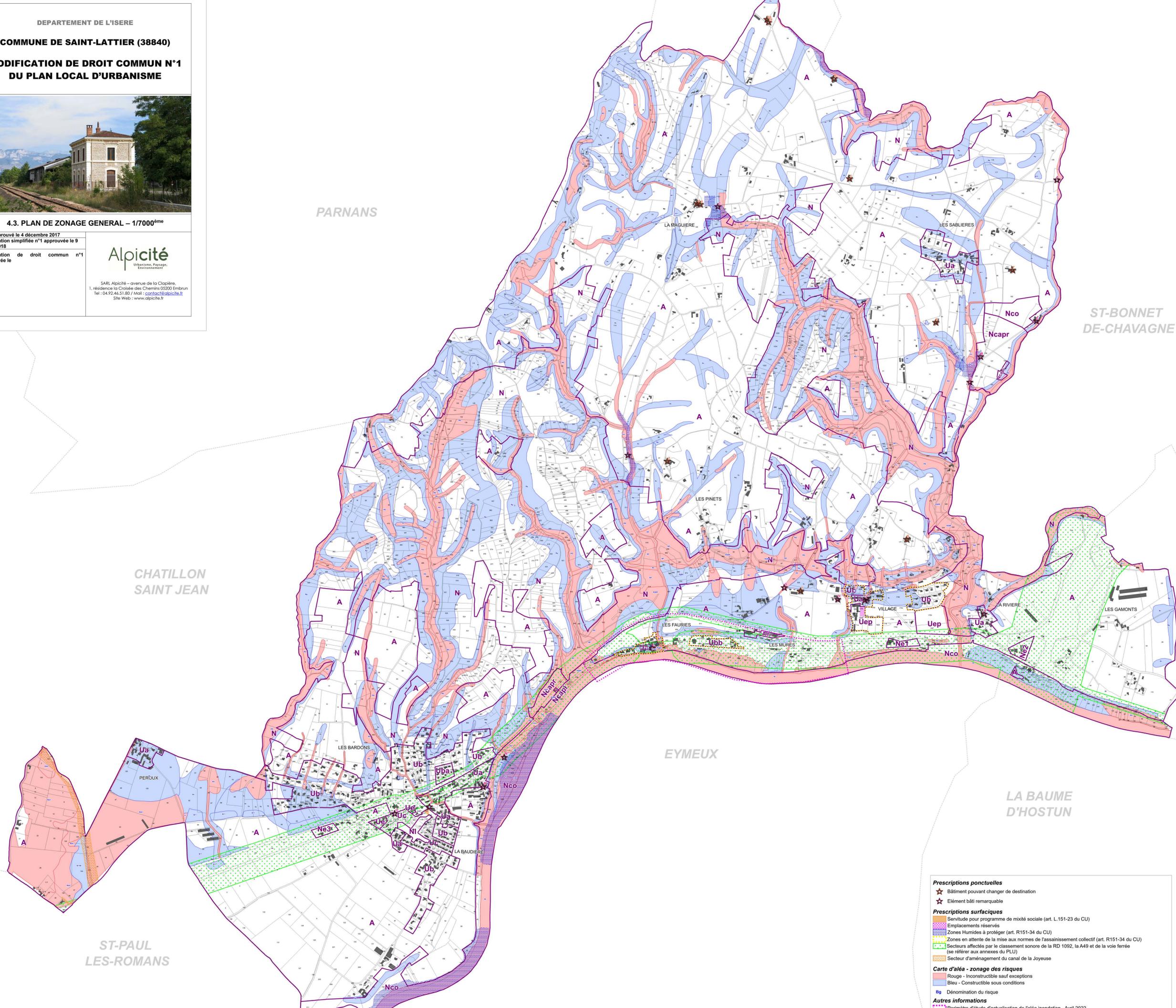
CHATILLON SAINT JEAN

ST-HILAIRE DU-ROSIER

EYMEUX

LA BAUME D'HOSTUN

ST-PAUL LES-ROMANS



- Zones du PLU**
- Ua : Secteur correspondant aux centres anciens des villages et hameaux
 - Ub : Secteur correspondant aux extensions récentes des villages et hameaux
 - Uba : Secteur correspondant à l'orientation d'aménagement et de programmation N°1
 - Ubb : Secteur mixte d'habitations et d'activités économiques
 - Uc : Secteur correspondant à l'extension sur la zone du Cutilt relatif à l'orientation d'aménagement et de programmation N°2
 - Ue : Secteur correspondant aux zones d'activités économiques diversifiées réparties sur la commune
 - Uep : Secteur dédié aux équipements et services publics
 - A : Secteur où sont uniquement autorisées les constructions nécessaires à l'exploitation agricole et les services publics ou d'intérêts collectifs compatibles avec le caractère de la zone
 - Ae1 : Secteur correspondant à un secteur de taille et de capacité limitée dédié aux activités économiques
 - N : Secteur correspondant à une zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue paysager, environnemental et écologique
 - NI : Secteur correspondant au parc de loisirs aménagés de la zone du Cutilt
 - Ncapi : Secteur correspondant au périmètre de protection immédiat des captages
 - Ncapr : Secteur correspondant au périmètre de protection rapproché des captages
 - Nco : Secteur de protection écologique et des ripisylves de l'Isère
 - Ne1, Ne2 et Ne3 : Secteurs correspondant aux secteurs de taille et de capacité limitée dédiés aux activités économiques
- Cadastre (PCI Vecteur 2021)**
- Parcelles cadastrées
 - Bâtiments cadastrés

- Prescriptions ponctuelles**
- ★ Bâtiment pouvant changer de destination
 - ☆ Élément bâti remarquable
- Prescriptions surfaciques**
- Servitude pour programme de mixité sociale (art. L.151-23 du CU)
 - Emplacements réservés
 - Zones Humides à protéger (art. R151-34 du CU)
 - Zones en attente de la mise aux normes de l'assainissement collectif (art. R151-34 du CU)
 - Secteurs affectés par le classement sonore de la RD 1092, la A49 et de la voie ferrée (se référer aux annexes du PLU)
 - Secteur d'aménagement du canal de la Joyeuse
- Carte d'aléa - zonage des risques**
- Rouge - Inconstructible sauf exceptions
 - Bleu - Constructible sous conditions
 - Dénomination du risque
- Autres informations**
- Perimètre d'étude d'actualisation de l'aléa inondation - Avril 2022